

ÉCONOMISEZ SUR VOS DÉPENSES DE CHAUFFAGE

Ville de Divion



REJOIGNEZ LE GROUPEMENT D'ACHATS D'ÉNERGIES Renouvellement de l'opération - Hiver 2025-2026

- **Vous n'avez pas fait partie des consommateurs de cette année : vous pouvez rejoindre le groupe pour l'hiver 2025-2026 en répondant à l'enquête ci-dessous.**
- **Vous avez déjà participé à l'opération : nous vous contacterons prochainement pour connaître vos besoins.**

[QUELLES ÉNERGIES ?]

Fioul - Bois dur de chauffage - Charbon
Pellets certifiés Norme DIN plus ou EN plus

Si vous êtes intéressés à rejoindre le groupement, nous devons connaître vos besoins en quantité (fioul & charbon), en qualité (pellets et bois). Nous vous remercions de bien vouloir compléter l'enquête ci-dessous et ce sans engagement **avant le 10 avril 2025** :

Enquête sans engagement

Nom & prénom :

Adresse :

Tél. portable : Courriel :@.....

- QUANTITE DE **FILOUL** consommée par an : (environ)..... litres
- QUANTITE **BOIS DE CHAUFFAGE** consommée par an : m3
Conditionnement souhaité (cercler votre choix) : bûches de 30 cm - 40 cm - 50 cm
- QUANTITE DE **PELLETS** consommée par an : (environ)..... kilos
Conditionnement souhaité (cercler votre choix) : sacs de 8 ou 10 kg - sacs de 15 kg
Quantité souhaitée (cercler votre choix) « DIN plus » OU « EN plus »
- QUANTITE DE **CHARBON** consommée par an : (environ)..... sacs de 25 kg

Fait à Divion, le :

Votre signature :

**ENQUÊTE À DÉPOSER EN MAIRIE ou À ENVOYER PAR COURRIEL :
achatsgroupes@ville-divion.fr**

La Mairie / C.C.A.S. de Divion sont responsables du traitement des données vous concernant dans le cadre de l'enquête citoyenne destinée aux achats groupés d'énergie. Les données administratives concernant la gestion de l'opération sont conservées pendant une période de 5 ans. Passé ce délai, elles seront conservées définitivement dans le cadre des règles légales de conservation.

Conformément notamment à la Réglementation sur les Données Personnelles, vous bénéficiez des droits spécifiques suivants : d'accès (article 15 du RGPD), de rectification (article 16 du RGPD), d'effacement (article 17 du RGPD), de limitation du traitement (article 18 du RGPD), d'opposition (article 21 et 22 du RGPD), directives post-mortem (loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).

Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation en adressant un courrier à la mairie / C.C.A.S. - 1 rue Pasteur - 62460 Divion. Vous pouvez également contacter le Délégué à la protection des données via le formulaire : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/divion>.